



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

UNITED WORLD WRESTLING (UWW)

LUTTE

A. ÉPREUVES (18)

Épreuves masculines (12)		Épreuves féminines (6)
Libre	Gréco-romaine	Libre
57 kg	60 kg	50 kg
65 kg	67 kg	53 kg
74 kg	77 kg	57 kg
86 kg	87 kg	62 kg
97 kg	97 kg	68 kg
125 kg	130 kg	76 kg

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour la lutte :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	192	-	0*	192
Femmes	96	-	0*	96
Total	288	-	0*	288

**voir la section D.3 "Principes de qualification – Places d'universalité"*

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO) :

	Quota par CNO
Hommes	12 (un par épreuve)
Femmes	6 (une par épreuve)
Total	18

B.3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée au CNO.



C. ADMISSION DES ATHLETES

Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de United World Wrestling pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Critères relatifs à l'âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024, les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2006 au plus tard.

Autres critères d'admission requis par la FI

Pour être autorisés à participer aux épreuves de qualification et aux Jeux Olympiques de Paris 2024, tous les athlètes doivent posséder une licence en cours de validité émise par leur fédération nationale de lutte et être inscrits dans la base de données officielle de l'UWW.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

D.1. PLACES DE QUALIFICATION

Hommes/Femmes

Pour toutes les compétitions de lutte qui font partie du système de qualification pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, les CNO peuvent inscrire un(e) (1) athlète au maximum par catégorie de poids dans chaque style.

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification
60 hommes 30 femmes (90 athlètes)	1^{ère} phase – Championnats du monde seniors 2023 Seuls les athlètes dont les CNO auront pris part aux Championnats continentaux seniors 2023 pourront participer aux Championnats du monde seniors 2023, avec le même nombre d'athlètes dans chaque style. Les médaillés (or, argent, bronze et bronze) dans chacune des 18 catégories de poids olympiques lors des Championnats du monde seniors 2023 obtiendront une (1) place de qualification chacun pour leur CNO pour les Jeux Olympiques de Paris



	<p>2024. Un combat entre les deux perdants des matchs pour la médaille de bronze sera organisé et le gagnant obtiendra la dernière place de qualification attribuée lors de cette épreuve. Ce combat sera organisé pour chacune des 18 catégories de poids olympiques.</p>
<p>Amérique : 24 hommes, 12 femmes</p> <p>Asie : 24 hommes, 12 femmes</p> <p>Océanie / Afrique : 24 hommes, 12 femmes</p> <p>Europe : 24 hommes, 12 femmes</p> <p>Total 96 hommes, 48 femmes (144 athlètes)</p>	<p>2^e phase – Tournois de qualification continentaux 2024</p> <p>Seuls les athlètes du continent concerné dont les CNO auront pris part aux Championnats continentaux seniors 2024 pourront participer au tournoi de qualification continental, avec le même nombre d'athlètes dans chaque style.</p> <p>Chaque continent organisera un tournoi de qualification, à l'exception de l'Océanie et de l'Afrique qui auront un (1) seul et même tournoi de qualification.</p> <p>Les athlètes qui auront obtenu des places de qualification pour leur CNO lors des Championnats du monde seniors 2023 n'auront pas le droit de participer aux tournois de qualification continentaux de cette deuxième phase, sauf s'ils concourent dans un autre style de lutte. Les CNO/fédérations nationales ne pourront pas inscrire d'autres athlètes dans les catégories de poids dans lesquelles ils ont déjà obtenu une place de qualification. Les CNO/fédérations nationales ne pourront pas inscrire aux tournois continentaux plus d'athlètes qu'ils en ont inscrits aux Championnats continentaux seniors 2024.</p> <p>Les deux (2) premiers athlètes dans chacune des 18 catégories de poids olympiques lors de chaque tournoi de qualification continental obtiendront une (1) place de qualification chacun pour leur CNO pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.</p>
<p>36 hommes 18 femmes (54 athlètes)</p>	<p>3^e phase – Tournoi de qualification mondial 2024</p> <p>Les athlètes qui auront obtenu des places de qualification pour leur CNO lors des Championnats du monde seniors 2023 et des tournois de qualification continentaux 2024 n'auront pas le droit de prendre part à cette troisième phase de qualification, sauf s'ils concourent dans un autre style de lutte. Les CNO/fédérations nationales ne pourront pas inscrire d'autres athlètes dans les catégories de poids dans lesquelles ils ont déjà obtenu une place de qualification.</p> <p>Tous les autres CNO/fédérations nationales de tous les continents pourront participer à cette troisième phase.</p> <p>Les deux (2) premiers athlètes dans chacune des 18 catégories de poids olympiques obtiendront une (1) place de qualification chacun pour leur CNO pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. En outre, un combat sera organisé entre les deux athlètes arrivés en troisième position et le vainqueur de ce combat obtiendra également une (1) place de qualification pour son CNO pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.</p>



D.2. PLACES PAYS HOTE

Aucune place pays hôte ne sera attribuée pour la lutte.

D.3. PLACES D'UNIVERSALITE

En lutte, aucune place d'universalité ne sera directement attribuée dans le cadre des places de qualification. Les places d'universalité pourront être proposées aux CNO dans le cadre du processus de réattribution des places de qualification inutilisées pour les épreuves individuelles, une fois l'attribution du quota initial terminée, telle que décrit à la section **F. Réattribution des places inutilisées**.

Le 1^{er} octobre 2023, le Comité International Olympique (CIO) invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité. Les CNO auront ensuite jusqu'au 15 janvier 2024 pour envoyer leurs demandes. La commission tripartite confirmera, par écrit, l'attribution des places d'universalité aux CNO concernés à l'issue de la période de qualification pour le sport en question.

Des informations détaillées concernant les places d'universalité figurent dans le document intitulé "Jeux de la XXXIII^e Olympiade, Paris 2024 – Places d'universalité – Règles et procédure d'attribution".

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

Après chaque épreuve de qualification, l'UWW publiera les résultats sur son site web (<https://uww.org/governance/olympic-games-0>) et informera les CNO concernés des places qui leur ont été attribuées.

Les CNO auront alors deux (2) semaines pour confirmer qu'ils souhaitent utiliser ces places, tel qu'indiqué à la section **G. Période de qualification**.

F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

F.1. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée par un CNO dans les délais impartis ou est refusée par ce dernier, celle-ci sera réattribuée au CNO admissible non encore qualifié occupant le rang suivant à l'issue de l'épreuve dans laquelle la place de qualification a été obtenue, pour autant que le quota maximum par sexe et par CNO soit respecté.



Si une catégorie de poids compte moins de huit athlètes et qu'une place de qualification doit être réattribuée, celle-ci sera intégrée dans le quota des places d'universalité.

F.2. PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

La ou les places d'universalité inutilisées seront réattribuées à l'athlète admissible du même sexe non encore qualifié pour les Jeux Olympiques occupant le rang suivant dans la même épreuve aux Championnats du monde seniors 2023, pour autant que le quota maximum par sexe et par CNO soit respecté.

G. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
16 septembre 2023 – 12 mai 2024	Période de qualification
28 mars – 2 avril 2023	Championnats d'Asie (à fixer)
17 – 23 avril 2023	Championnats d'Europe, Zagreb (CRO)*
4 – 7 mai 2023	Championnats panaméricains, Buenos Aires (ARG)*
16 - 21 mai 2023	Championnats d'Afrique, Tunis (TUN)*
26 - 28 mai 2023	Championnats d'Océanie (à fixer)
16 – 24 septembre 2023	Championnats du monde 2023, Krasnoyarsk (RUS)
27 septembre 2023	Date à laquelle l'UWW devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues dans le Championnat du Monde 2023
8 octobre 2023	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UWW l'utilisation des places de qualification qu'ils ont obtenues dans le Championnat du Monde 2023
26-28 janvier 2024	Championnats d'Océanie (à fixer)**
6 – 11 février 2024	Championnats d'Afrique, Le Caire (EGY)**
12 – 18 février 2024	Championnats d'Europe, Bucarest (ROU)**
27 février – 3 mars 2024	Championnats d'Asie (à fixer)**
7 - 10 mars 2024	Championnats panaméricains (à fixer)**
22 - 24 mars 2024	Tournoi de qualification pour l'Afrique et l'Océanie (à fixer)
27 mars 2024	Date à laquelle l'UWW devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues dans les tournois de qualification pour l'Afrique et l'Océanie
4 – 7 avril 2024	Tournoi de qualification pour l'Europe (à fixer)
7 avril 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UWW l'utilisation des places de qualification qu'ils ont obtenues dans les tournois de qualification pour l'Afrique et l'Océanie



10 avril 2024	Date à laquelle l'UWW devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues dans le tournoi de qualification pour l'Europe
12 – 14 avril 2024	Tournoi de qualification pour l'Asie (à fixer)
17 avril 2024	Date à laquelle l'UWW devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues dans le tournoi de qualification pour l'Asie
19 – 21 avril 2024	Tournoi de qualification panaméricain (à fixer)
21 avril 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UWW l'utilisation des places de qualification qu'ils ont obtenues dans le tournoi de qualification pour l'Europe
24 avril 2024	Date à laquelle l'UWW devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues dans le tournoi de qualification panaméricain
28 avril 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UWW l'utilisation des places de qualification qu'ils ont obtenues dans le tournoi de qualification pour l'Asie
5 mai 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UWW l'utilisation des places de qualification qu'ils ont obtenues dans le tournoi de qualification panaméricain
9 - 12 mai 2024	Tournoi de qualification mondial (à fixer)
15 mai 2024	Date à laquelle l'UWW devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qu'ils ont obtenues dans le tournoi de qualification mondial
26 mai 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UWW l'utilisation des places de qualification qu'ils ont obtenues dans le tournoi de qualification mondial
<i>Date</i>	Confirmation écrite par la commission tripartite aux CNO de l'attribution des places d'universalité (le cas échéant)
XX juin 2024	<i>Réattribution par l'UWW de toutes les places de qualification inutilisées</i>
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024

* Les Championnats continentaux seniors 2023 susmentionnés ne font pas partie des épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, mais seuls les CNO/fédérations nationales qui prendront part à ces Championnats continentaux pourront participer aux Championnats du monde seniors 2023 (1^{ère} phase), avec le même nombre d'athlètes dans chaque style.

** Les Championnats continentaux seniors 2024 susmentionnés ne font pas partie des épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, mais seuls les CNO/fédérations nationales qui prendront part à ces Championnats continentaux pourront participer aux tournois de qualification continentaux avec le même nombre d'athlètes dans chaque style.

